

LIVRET D'ACCUEIL

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL STELL
RUEIL-MALMAISON**

(Mise à jour : 01 août 2023)



SOMMAIRE

1.	MOT DE LA DIRECTRICE.....	4
2.	PRESENTATION DE L'IFSI DU CHD STELL	6
3.	ACCES IFSI CHD STELL ET CHD STELL	7
4.	PLAN DE CIRCULATION DE L'IFSI	8
4.1	Rez-de-Chaussée.....	8
4.2	Sous-sol.....	8
4.3	Premier étage.....	9
5	SALLES DE SIMULATION TUCK.....	9
6	ACCES A L'UNIVERSITE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE	10
7	PRESENTATION DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	11
8	ALTERNANCE FORMATION THEORIQUE / CLINIQUE.....	12
9	UNIVERSITE MSU.....	13
10	INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	13
11	ORGANIGRAMME ET COORDONNEES EQUIPE.....	14
12	HORAIRES D'OUVERTURE DE L'IFSI.....	15
13	CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES (C.R.D.).....	15
14	APPAREILS CONNECTES.....	15
15	ETABLISSEMENT NON-FUMEUR	15
16	BADGES	16

17	ESPACE DE RESTAURATION.....	16
18	STATIONNEMENT	16
19	TENUES	17
20	BUREAU DES ETUDIANTS (BDE).....	17
21	ORGANISATION INSTITUTIONNELLE.....	18
22	MESURES SANITAIRES EN LIEN AVEC LA CRISE DU COVID-19	19
23	VOIES DE COMMUNICATION.....	19
24	BOURSE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE	19
25	HEBERGEMENT	20

1. Mot de la Directrice

Bienvenue à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Rueil-Malmaison. L'IFSI est adossé au Centre Hospitalier Départemental (CHD) STELL et bénéficie de ses services supports (administratifs, logistiques, techniques, informatiques, ...).

Le CHD est établissement-partie du Groupement Hospitalier de Territoire 92 (GHT 92).

L'IFSI STELL est le seul institut de formation public du GHT 92, les établissements qui constituent le GHT 92 en sont donc des partenaires incontournables.

L'institut est agréé pour accueillir en formation 100 étudiants par année de formation, soit un total d'environ 300 étudiants inscrits, dont une centaine est présentée au jury du diplôme d'Etat infirmier chaque année.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de formateurs (tous ont été infirmiers) d'un responsable du Centre de Ressources Documentaires (CRD) et d'assistants de formation. Cette équipe de professionnels affectés de façon permanente à l'IFSI est complétée par des intervenants-formateurs occasionnels.

Ces professionnels mutualisent leurs compétences pour mettre en œuvre le projet pédagogique de l'IFSI qui vise la professionnalisation progressive des étudiants en soins infirmiers.

L'IFSI propose un accompagnement pédagogique individualisé tant à l'IFSI qu'en stage. Cet accompagnement permet à chaque étudiant d'être acteur de son parcours depuis son entrée en formation jusqu'à sa sortie de l'IFSI.

Engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, l'IFSI de Rueil-Malmaison est certifié QUALIOPIC® depuis décembre 2021.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil des informations relatives à la vie quotidienne à l'IFSI.

D'autres informations sont portées à votre connaissance à travers le règlement intérieur et ses annexes ainsi qu'à travers le projet pédagogique. Elles complètent ce livret.

L'équipe et moi-même vous renouvelons nos vœux de bienvenue à l'IFSI STELL, mais également dans votre future profession. Profession, qui comme vos études, est certes très exigeante mais qui vous apportera la satisfaction inaliénable de grandir et d'apprendre à chaque fois que vous accompagnerez une personne dans son parcours de soins et in fine de vie.

Christine AUFRERE,



Au plaisir de vous
accueillir à l'IFSI



CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
Christine AUFRERE - Directrice des soins
25 Avenue Paul Doumer 92500 RUEIL MALMAISON
Tél. 01 47 16 95 31

Directrice des soins,
Directrice de l'IFSI.

Les cinq établissements du GHT Hauts-de-Seine sont :

**Centre Hospitalier Départemental STELL
à RUEIL-MALMAISON**



**Centre Hospitalier des Quatre Villes
à SAINT-CLOUD et à SEVRES**



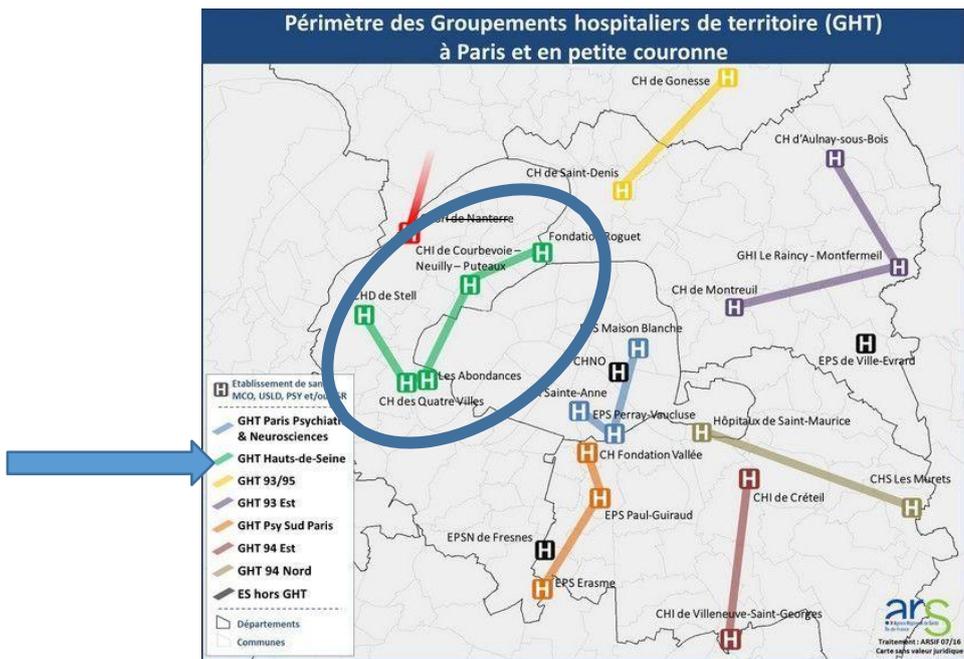
**Centre de gérontologie Les Abondances
à BOULOGNE-BILLANCOURT**



**Centre Hospitalier des Rives de Seine à
NEUILLY-SUR-SEINE, COURBEVOIE et
PUTEAUX**



Fondation Roguet à CLICHY



2. Présentation de l'IFSI du CHD STELL

L'IFSI est situé au 25, avenue Paul DOUMER 92 500 RUEIL-MALMAISON.

Une annexe de salle de cours est située au sein du CHD STELL : les salles TUCK, au 1, rue Charles DROT 92 500 RUEIL-MALMAISON.

L'IFSI reçoit une subvention annuelle de fonctionnement attribué par le Conseil régional d'Ile-de-France (CRIF).

L'autorisation de fonctionnement de l'IFSI est délivrée conjointement par le CRIF et l'Agence Régionale de Santé (ARS), renouvelable tous les 5 ans.

L'institut a pour mission de :

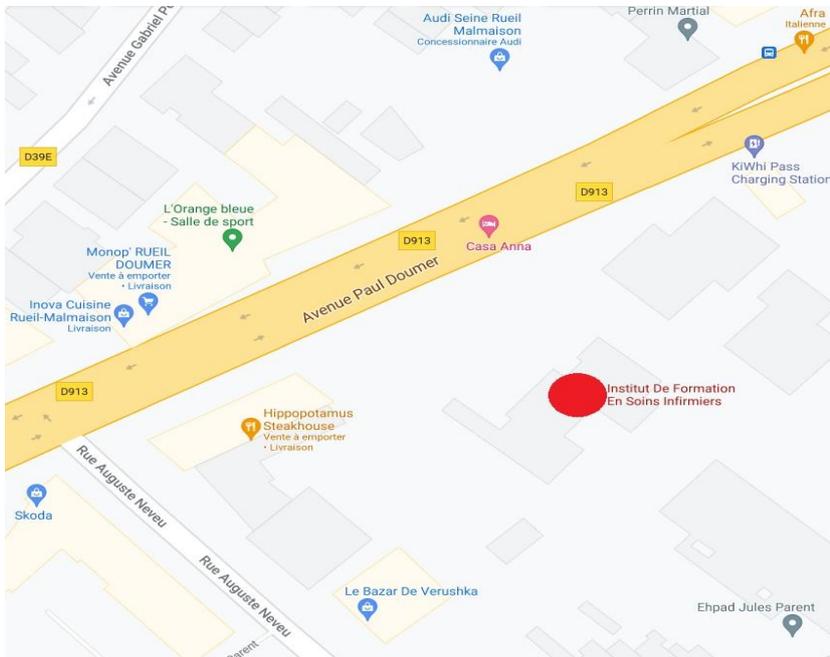
- Former à la profession d'infirmier 100 étudiants par promotion
- Dispenser de la formation continue aux professionnels de santé en activité

L'IFSI et 10 autres IFSI publics et privés de l'Ile-de-France sont sous convention de partenariat avec l'Université Médecine Sorbonne Université (MSU). Ce conventionnement est indispensable à la délivrance du grade de licence. L'université est plus particulièrement chargée des enseignements et évaluations dits « universitaires ». L'université MSU dispense des enseignements en présentiel et/ou en distanciel.

Les étudiants ont accès aux prestations de l'Université (services de santé, CROUS, ...)

Le cadre de vie au sein de l'Institut est en constante évolution grâce à une dynamique de rénovation des locaux.

3. Accès IFSI CHD STELL et CHD STELL



Véhicule :

Départementale 913
(attention : pas de stationnement dans l'enceinte de l'IFSI)

RER :



Arrêt « RUEIL-MALMAISON »



Bus :

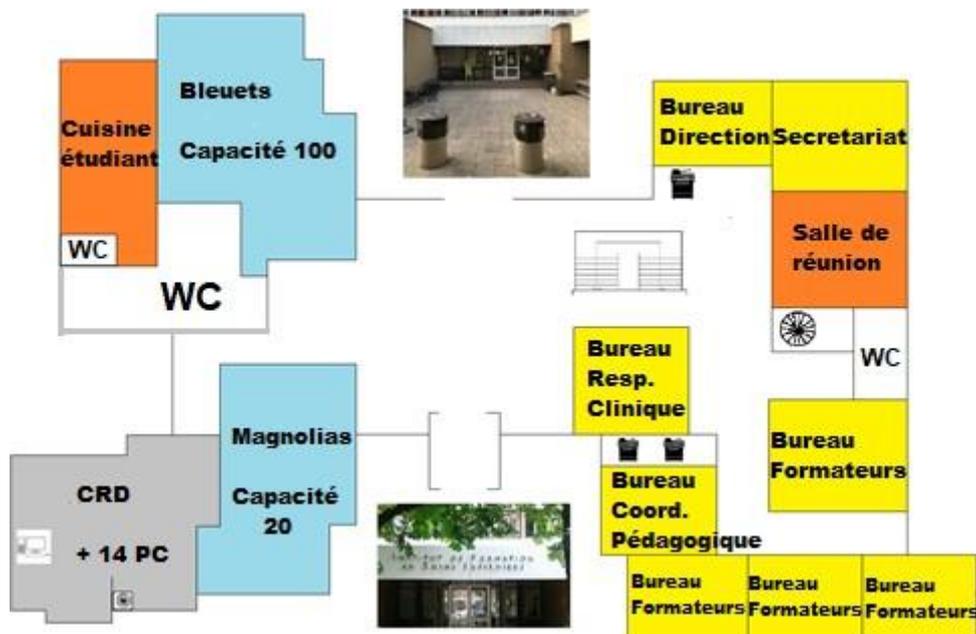
- **244**, arrêt depuis la gare routière de « Rueil-Malmaison », descendre à l'arrêt « Rueil-ville » puis marcher 700m (dix minutes à pied)

- **258** depuis la gare routière de « La Défense », descendre à l'arrêt « Boulevard National » puis marcher 50m (deux minutes à pied)



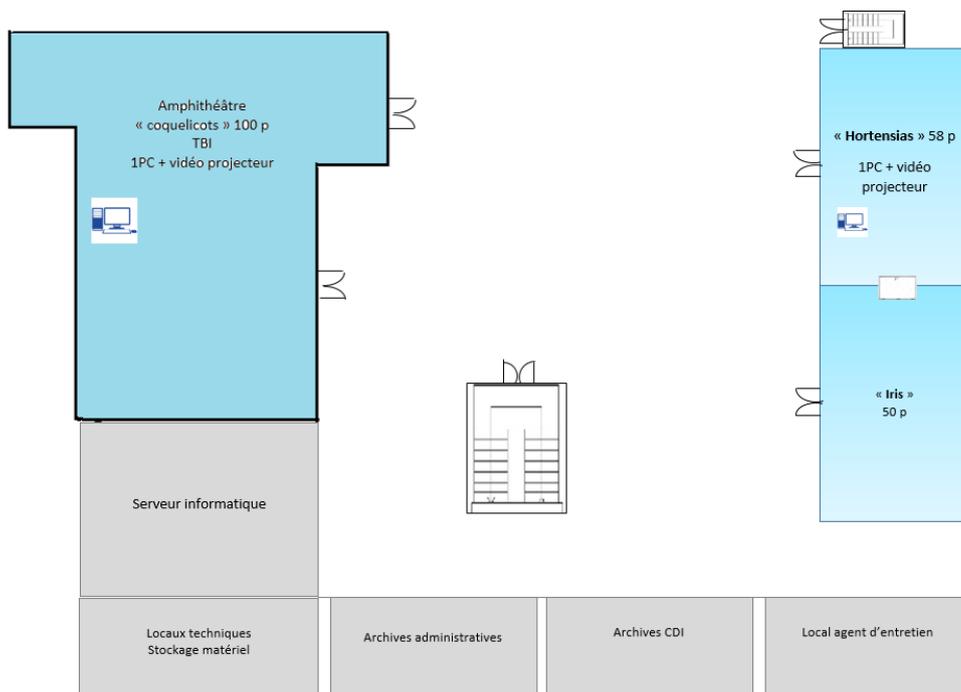
4. Plan de circulation de l'IFSI

4.1 Rez-de-Chaussée

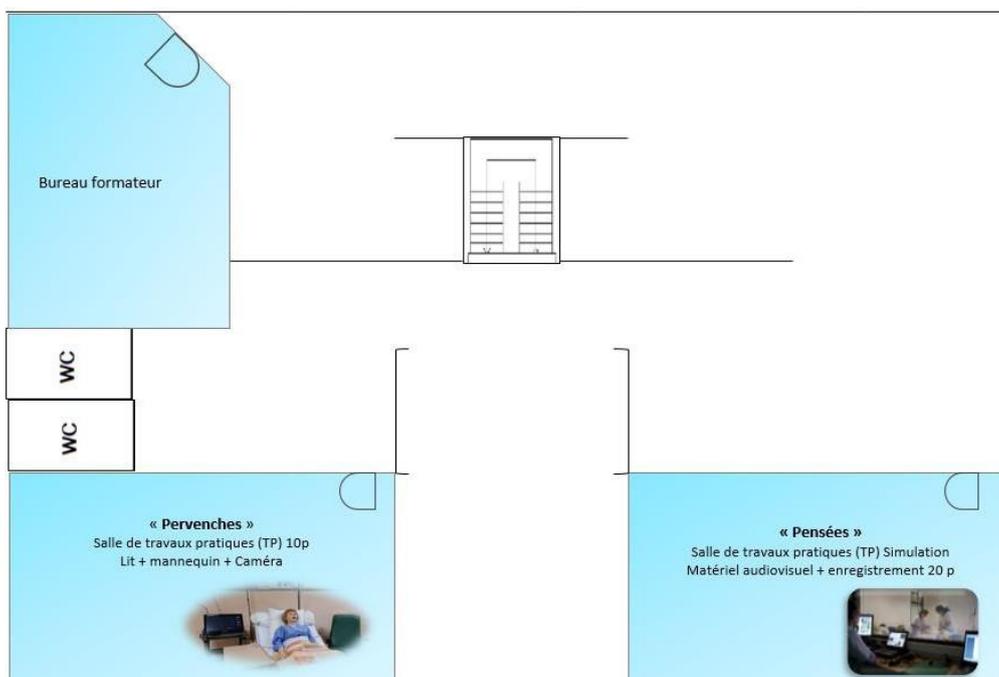


8

4.2 Sous-sol



4.3 Premier étage



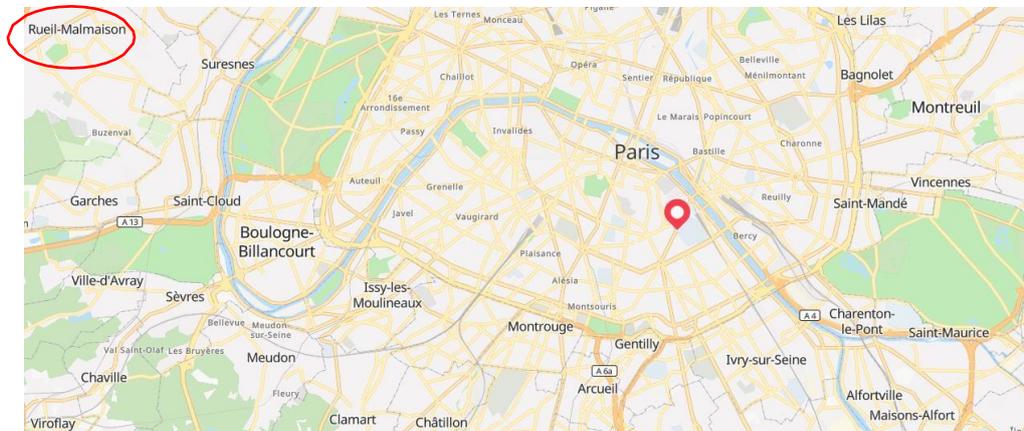
9

5 Salles de simulation TUCK

Les étudiants disposent de trois salles de simulation en santé sur le site du Centre Hospitalier Stell. Ce qui leur permet une mise en situation, au plus proche de la réalité. Cette méthode pédagogique apporte une plus-value pour la professionnalisation des étudiants.



6 Accès à l'Université Médecine Sorbonne Université



L'université de Médecine Sorbonne Université se situe au 91 boulevard de l'hôpital 75013 PARIS.

10

L'accès se fait par les lignes 5 ou 6 du métro parisien :



Arrêt « Saint Marcel »



Arrêt « Chevaleret »

7 Présentation de la formation en soins infirmiers

La formation en soins infirmiers qui conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et au grade licence en sciences infirmières, est une formation universitarisée qui se déroule sur 3 ans - soit 6 semestres (2100h de formation théorique et 2100h de formation clinique : stages).

Les enseignements théoriques (Cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, temps personnels guidés) et les stages se déroulent sur la base de 35h par semaine.

La charge de travail personnel complémentaire est évaluée au minimum à 300 h par année scolaire.

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'acquisition des 10 compétences requises pour exercer les différentes activités et missions du métier d'infirmier, ce qui correspond à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), soit 30 crédits par semestre validé.

Chaque semestre est organisé en alternance autour d'enseignements théoriques répartis en Unités d'Enseignement (UE) et des enseignements cliniques (les stages). Les enseignements théoriques sont dispensés en présentiel et/ ou en distanciel par l'équipe pédagogique de l'IFSI et /ou par les enseignants de l'université MSU.

Les stages se déroulent principalement dans les établissements du département des Hauts-de-Seine ou en Ile-de-France dans des structures privées et publiques. Pouvoir se rendre en stage (en transports en communs ou transports personnels) est un impératif de la formation

11

Il est également à noter que des stages de rattrapages peuvent être décidés par la Commission attribution des Crédits ; ces stages se déroulent sur la période estivale. (Juillet-août, de même pour les sessions de rattrapages aux UE.)

Les dates et calendriers sont communiqués en amont aux étudiants

L'admission en formation est subordonnée à la production au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée, d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

En cas de non-conformité vaccinale, l'étudiant ne pourra pas aller en stage.

Il est recommandé d'anticiper la mise en conformité de son statut vaccinal dès sa candidature à l'admission en IFSI.

Un refus de vaccination oblige l'étudiant à interrompre la formation.

9 Université MSU

La campagne d'inscription débute fin septembre / début octobre de chaque année
L'inscription est obligatoire afin de pouvoir participer aux évaluations que l'université dispense.

Elles sont au nombre de :

1 ^{ère} année	Semestre 1	7 évaluations / Unités d'Enseignement
	Semestre 2	4 évaluations / Unités d'Enseignement
2 ^{ème} année	Semestre 3	4 évaluations / Unités d'Enseignement
	Semestre 4	2 évaluations / Unités d'Enseignement
3 ^{ème} année	Semestre 5	3 évaluations / Unités d'Enseignement

L'inscription inclut :

- Un accès à la bibliothèque Universitaire du lundi au samedi (selon les périodes)
- Un accès à la cafeteria,
- Un Service Handicap Santé Étudiant (SHSE) : <https://medecine.sorbonne-universite.fr/les-formations/formations-universitarisees/ifsu/le-service-handicap-sante-etudiant-shse/>
- Un service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) <https://medecine.sorbonne-universite.fr/faculte/vie-etudiante/sante-2/>

13

Vous trouverez également des renseignements sur l'accès à la MSU pour les personnes à mobilité réduite à l'adresse suivante : <https://medecine.sorbonne-universite.fr/faculte/la-vie-de-la-faculte/acces-handicapes/>

Site internet de l'université <https://medecine.sorbonne-universite.fr/>

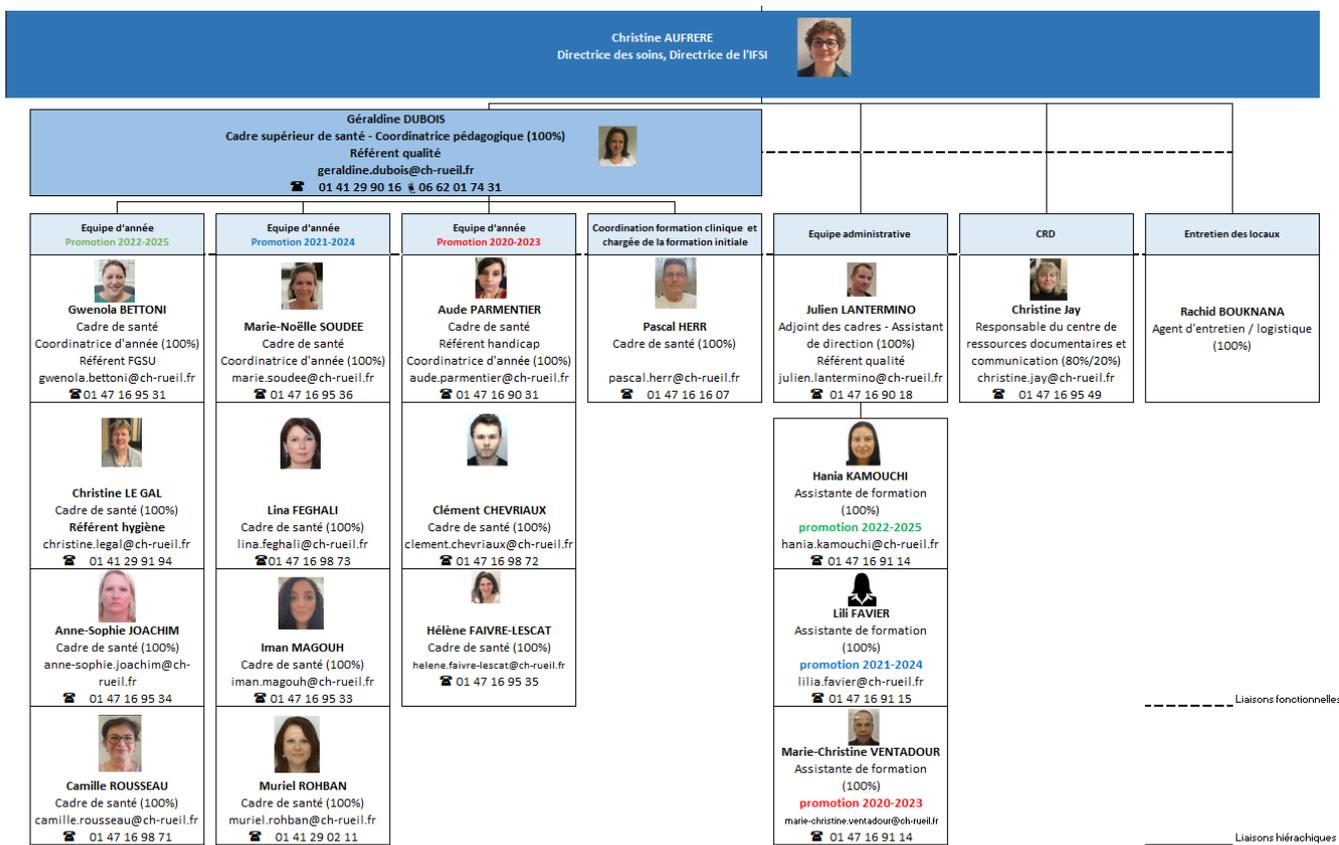
Contact : 01 40 77 95 00

10 Inclusion des personnes en situation de handicap

En application de la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFSI accompagne dans leur parcours les étudiants en situation de handicap.

Un étudiant en situation de handicap peut solliciter un aménagement d'examen et/ou de la formation. (cf règlement intérieur Titre II, Chapitre II, article 6.1 : Adaptation des parcours)

11 Organigramme et coordonnées équipe



12 Horaires d'ouverture de l'IFSI

L'IFSI accueille les étudiants du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le standard téléphonique est ouvert de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi. Il est fermé le jeudi à partir de 12h30.

Un répondeur est activé en dehors des horaires d'ouverture du standard.

Les étudiants ont accès à l'accueil physique du secrétariat de l'IFSI chaque jour de 10h à 16h.

Fermeture annuelle : Communiquée en début d'année civile et universitaire en fonction des différents calendriers.

13 Centre de ressources documentaires (C.R.D.)



Le Centre de Ressources Documentaires accueille les étudiants de 9h à 17h du lundi au vendredi.

Le Centre de Ressources Documentaires met à disposition environ 2500 ouvrages sur le domaine paramédical. Ceux-ci peuvent être empruntés pour une durée de 15 jours renouvelables.

Le Centre de Ressources Documentaires dispose également d'un parc informatique de 12 ordinateurs avec une connexion internet et un accès wifi.

Une imprimante photocopieuse noir et blanc est à disposition des étudiants, ainsi que 2 relieuses (A3 et A4), 2 plastifieuses et un massicot.



15

14 Appareils connectés



L'utilisation des téléphones mobiles et des montres connectées est interdite dans les salles de cours de l'IFSI. Cette mesure vise à sensibiliser les étudiants à l'utilisation raisonnée des outils numériques et à leur faire pleinement bénéficier de la richesse de la vie collective.

15 Etablissement non-fumeur



L'IFSI est un espace non-fumeur. Il est interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique dans l'enceinte de l'IFSI. Une tolérance est accordée dans le patio et dans le jardin de l'IFSI.

titut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Départemental Stell
au Doumer 92500 RUEIL-MALMAISON Tél. : 01.47.16.95.31 Mail : direction.ifi@ch-rueil.fr

16 Badges



Un badge est remis aux étudiants, il permet :

- Un accès dans l'enceinte de l'IFSI,
- Un accès au self de l'hôpital,
- De réaliser des impressions/photocopies à l'IFSI,

Ce badge est obligatoire et personnel. En cas de perte, l'étudiant devra s'adresser au secrétariat pour le remplacement du badge (10€).

17 Espace de restauration



Les étudiants de l'IFSI ont la possibilité de déjeuner au sein de la salle de restauration de l'IFSI ou au self du CHD Stell (pavillon Jame à 15 min à pied de l'IFSI).

Le self du CHD Stell propose chaque jour des menus variés et équilibrés cuisinés par une société de restauration collective.

Une borne de rechargement du badge est à disposition dans le pavillon Jame.

16

Deux machines à boissons chaudes et une machine à confiseries sont en libre-service dans le hall de l'IFSI.

De la restauration de proximité est également disponible à moins de 150m de l'IFSI.

18 Stationnement

L'IFSI ne dispose pas de parking pour les étudiants.

Le stationnement sur le parking du Centre Hospitalier Départemental Stell n'est pas autorisé pour les étudiants.

Il est recommandé de privilégier les transports en communs, le covoiturage et les mobilités douces pour vos déplacements.

19 Tenues

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptés aux activités d'enseignement, notamment aux travaux pratiques et doivent être adaptées aux travaux pratiques / simulation en IFSI obligatoires.

20 Bureau des étudiants (BDE)

Le Comité des Etudiants en Soins Infirmiers de STELL (CESIS) est votre BDE. C'est une association fondée en 2019, actuellement en cours de renouvellement.

Son but est de promouvoir le bien-être des étudiants en organisant des activités sur l'ensemble de l'année, en s'associant avec d'autres associations parisiennes si besoin.

Adhérente de la FNEIS (Fédération Nationale des Etudiant.e.s en Sciences Infirmières), le CESIS a aussi pour but de défendre et protéger les droits des étudiants, de répondre aux questions et de proposer des mini formations sur l'associatif, le bien-être, l'écologie, la défense des droits, le tutorat, etc. Le bureau du CESIS postule que si les étudiants se connaissent dans leur promotion et entre les différentes promotions, la vie étudiante n'en sera que plus facile.

Le B.D.E. dispose également d'un tableau d'affichage pour les événements et d'une boîte à lettre.

17



Affichage BDE Octobre 2021

21 Organisation institutionnelle

21.1 CAC

La Commission d'Attribution des Crédits (CAC) se réunit à chaque fin de semestre dans le but de se prononcer sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours des étudiants.

Elle est composée de la Directrice de l'IFSI, des coordinateurs d'année de chaque promotion, du représentant de la Faculté MSU et de quatre représentants des structures d'accueil des stagiaires.

21.2 ICOGI

L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut se réunit au moins une fois par an. Elle est présidée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et émet un avis sur les sujets suivants :

- le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
- les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels ;
- la mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
- l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;
- le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini en annexe VI du présent arrêté ;
- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante ;
- la cartographie des stages ;
- l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

18

L'instance est composée de membres élus à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour.

Deux autres instances émanent de l'ICOGI en fonction des situations des étudiants :

- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- La section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants

21.3 Section relative à la vie étudiante

La section relative à la vie étudiante se réunit au moins deux fois par an et est présidée par le directeur de l'institut.

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- l'utilisation des locaux et du matériel,
- les projets extra scolaires ,
- l'organisation des échanges internationaux.

L'ordre du jour est préparé par le président et le vice-président de la section qui est un des étudiants en soins infirmiers représentant des étudiants.

Tout membre peut soumettre un point à l'ordre du jour.

22 Mesures sanitaires en lien avec la crise du Covid-19 et situation sanitaire exceptionnelle (SSE)



Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et/ou d'une SSE, les étudiants se doivent d'appliquer les mesures barrières et de respecter les consignes en vigueur.

Pour tout échange ou dépôts de documents, les envois de mails sont recommandés.



19

23 Voies de communication

Chaque promotion dispose d'une vitrine pour les informations à caractère pédagogique dans le hall de l'IFSI.

Tout affichage provenant de l'extérieur doit être préalablement validé par la direction.



24 Bourse du Conseil Régional d'Ile-de-France



En tant qu'étudiant des formations sanitaires et sociales, vous relevez de la bourse de la Région Ile-de-France et non de la bourse du Crous.

Vous pouvez demander une bourse en ligne sur le site <https://fss-ext.iledefrance.fr/fss/> jusqu'au 30/09/2022.

25 Hébergement

L'IFSI ne dispose pas d'internat pour les étudiants.

Nous orientons les étudiants vers des résidences universitaires à proximité de l'IFSI. Il s'agit des Résidences :

- Studéa à NANTERRE (la plus proche de l'IFSI) 08.20.83.08.20
- Studélites "L'aiglon" à RUEIL-MALMAISON 04.75.40.80.25
- Studélites "Le stadium A" à RUEIL-MALMAISON 04.75.40.80.25
- Studélites "Le stadium B" à RUEIL-MALMAISON 04.75.40.80.25
- Odalys Campus à RUEIL-MALMAISON (au pied de la gare de RUEIL-MALMAISON - RER A) 01.47.14.09.94
- Les logements du CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) sont réservés uniquement aux étudiants boursiers de la Région : www.iledefrance.fr/fss

Il existe également des offres dans le parc locatif privé.

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL STELL
RUEIL-MALMAISON**

 **25 avenue Paul Doumer 92500 RUEIL-MALMAISON**

 **01 47 16 95 31**

@ direction.ifs@ch-rueil.fr

<http://www.chd-stell.fr/fr/ifs.html>